



150 ans d'action humanitaire
**Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**
Sydney (Australie), novembre 2013



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ATELIER 6

PROMOTION ET RENFORCEMENT DE L'ACTION HUMANITAIRE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE : COLLABORATION AVEC LES ACTEURS EXTÉRIEURS

Président : à déterminer

Rapporteur : à déterminer

Orateurs : à déterminer

Appui thématique

Fédération : Nina de Rochefort, Domitille Cadet à Genève ; Simon Eccleshall, Elise Baudot, Rob Kaufman à Sydney

CICR : Nicolas Alexandre Bonvin, Daniel Helle à Genève ; Bruno Pommier à Sydney

Objectifs

Le Mouvement n'a jamais travaillé de manière isolée. Il associe régulièrement ses forces à celles d'acteurs extérieurs, en forgeant des partenariats étroits tant avec le secteur privé que d'autres organismes humanitaires ou des gouvernements – comme la Conférence internationale et le statut d'auxiliaire des Sociétés nationales le prévoient. Nous nous efforçons de tirer le meilleur parti de ces relations sans mettre en péril nos Principes fondamentaux, notre réputation, notre acceptation et notre accès aux communautés.

Dans un paysage humanitaire en constante mutation du fait de l'évolution des besoins et de ressources limitées, il est inévitable que les relations avec les acteurs extérieurs changent elles aussi. Par exemple, les donateurs gouvernementaux et non gouvernementaux s'adressent de plus en plus de manière directe aux Sociétés nationales des pays touchés par des catastrophes ou particulièrement exposés aux catastrophes pour collaborer avec elles en tant que partenaires opérationnels et/ou d'un projet. Cette situation implique des opportunités, des difficultés et des demandes nouvelles.

De même, les forces gouvernementales de protection civile elles aussi sollicitent toujours plus les compétences et les ressources Croix-Rouge / Croissant-Rouge et s'interrogent sur

les priorités de l'action humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sur l'usage des emblèmes et sur les principes de coordination et de coopération du Mouvement.

L'atelier met l'accent sur la future stratégie du Mouvement relative aux acteurs extérieurs et soulève les questions suivantes : comment pouvons-nous mieux répondre aux opportunités émergentes et aux exigences de ces acteurs, et utiliser de manière plus efficace et plus systématique les outils et les orientations politiques dont nous nous sommes dotés ? Comment pouvons-nous promouvoir une action humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la fois distincte et complémentaire, qui reflète la capacité unique du Mouvement à soulager la souffrance humaine ?

Contexte

L'atelier du Conseil des Délégués de 2009 sur les « relations avec les acteurs extérieurs au Mouvement » a mis en lumière les questions dont la Fédération internationale et le CICR doivent assurer le suivi. Nous devons notamment :

- a. être perçus, communiquer et agir en tant qu'acteur humanitaire neutre, indépendant et impartial ;
- b. gérer notre identité collective de Mouvement de façon logique et cohérente aux niveaux local et mondial et rester un acteur fort du domaine humanitaire ;
- c. renforcer les capacités du Mouvement à gérer différents types de relations et d'attentes extérieures sans mettre en péril nos Principes fondamentaux ni le caractère distinct du Mouvement ;
- d. relever des défis futurs particuliers liés au renforcement du rôle d'acteur humanitaire que jouent les militaires, à l'évolution des mécanismes de protection civile et à l'impact à plus long terme sur les Sociétés nationales des partenariats d'urgence avec les organisations internationales.

Cette position a été confirmée dans la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2011 « Relations des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avec les acteurs humanitaires extérieurs ».

Au fil des ans, les composantes du Mouvement ont pris des mesures importantes pour mieux gérer et développer les relations avec les différents acteurs extérieurs. Des politiques et des orientations ont été adoptées lors de réunions statutaires antérieures. Cependant, il reste à relever des défis importants dans un environnement humanitaire généralement reconnu comme plus complexe et difficile. Les résolutions adoptées au cours des années passées ne sont ni totalement adaptées à l'environnement opérationnel changeant d'aujourd'hui ni interprétées selon une approche commune ou cohérente par toutes les composantes du Mouvement.

Même si des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'orientations en matière de collaboration avec les institutions des Nations Unies dans les situations d'urgence, d'autres efforts s'imposent afin de renforcer la coordination au sein du Mouvement et avec les acteurs extérieurs pour faire en sorte que les secours parviennent bien aux bénéficiaires. L'examen de la coordination et des relations du Mouvement avec les acteurs extérieurs permettra d'identifier quelques-uns des défis majeurs qui se posent aux opérations futures, dont plusieurs seront abordés durant l'atelier. Le respect des Principes fondamentaux est essentiel quand on coopère avec des acteurs extérieurs ; c'est pourquoi, les composantes doivent intensifier le travail de planification et de prévision en amont avec les acteurs qui jouent un rôle croissant dans la fourniture de l'aide.

Des travaux significatifs ont certes été effectués en la matière, mais des questions importantes demeurent, à savoir : accordons-nous à ces travaux la priorité et l'attention

nécessaires pour nous assurer que notre action humanitaire est responsable et crédible ? Que peuvent faire les Sociétés nationales pour mieux se préparer ? Quelles mesures prendre pour aider toutes les Sociétés nationales à exceller dans l'action humanitaire et pour contribuer au bien commun du Mouvement ? Vu le nombre croissant de partenariats des Nations Unies avec le secteur privé, est-ce que la collaboration avec les Nations Unies peut avoir d'autres implications pour l'aide humanitaire Croix-Rouge / Croissant-Rouge, et comment abordons-nous cette situation collectivement en tant que Mouvement ?

Pour répondre à ces questions, il faut que les réalités de la pratique opérationnelle dans le monde d'aujourd'hui soient examinées dans le cadre d'un dialogue franc et ouvert, et que des solutions soient trouvées pour aider les uns et les autres à prendre les meilleures décisions pour le Mouvement et ceux qui bénéficient de son assistance. Cet atelier abordera certains de ces points et réfléchira aux mesures qui pourraient être discutées et présentées au Conseil des Délégués de 2015. Pour tenir compte des limites de temps, les intervenants axeront leurs présentations sur les relations avec les forces de protection civile et les entités relevant des Nations Unies, pour engager la discussion en séance plénière sur les questions mentionnées plus haut.

Questions guides

Dans les opérations auxquelles vous avez récemment participé (dans votre pays ou à l'appui d'une autre Société nationale) :

1. Quels ont été les points forts et les points faibles d'un partenariat ou d'une coordination avec des acteurs extérieurs ?
 - a. Sommes-nous passés à côté d'occasions de partenariats / de coordination qui auraient amélioré l'action humanitaire du Mouvement ?
 - b. Y a-t-il des initiatives de partenariat ou de coordination qui n'auraient pas dû être prises et / ou que nous devrions éviter à l'avenir ?
2. Nos partenariats avec les acteurs extérieurs permettent-ils de pérenniser nos institutions et nos actions ?
3. Quelles mesures, le cas échéant, ont été prises pour garantir le respect des Principes fondamentaux et la protection des intérêts du Mouvement à propos de ces initiatives de partenariat et de coordination ? Aurait-on pu/dû faire plus ?

Résultats attendus

Les interventions faites durant l'atelier, les informations fournies lors des consultations engagées avec les gouvernements, et le document de référence permettront d'identifier quelques-unes des difficultés majeures auxquelles se heurtent les composantes du Mouvement dans leurs relations avec les acteurs extérieurs ; elles mettront en lumière les domaines dans lesquels la réflexion doit être poursuivie et des orientations supplémentaires s'imposent.

L'atelier devrait permettre aux participants de mettre en commun leurs expériences pratiques sur la meilleure façon de relever ces défis, ainsi que leurs approches visant à garantir le respect des Principes fondamentaux. Il devrait aussi contribuer à identifier les opportunités et difficultés inhérentes à la collaboration avec des acteurs humanitaires extérieurs (en particulier avec les forces de protection civile et les entités relevant des Nations Unies).

Dans le cadre d'un débat plus large sur la coopération au sein du Mouvement, l'atelier devrait contribuer à répondre à la question de savoir comment promouvoir une action distincte mais complémentaire reflétant la capacité unique du Mouvement à soulager la souffrance humaine.